

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2024-883
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de partenariat pour le développement d'une preuve de concept d'un logiciel de gestion de cour municipale à intervenir entre Ville de Laval et BVC-Groupe Cyberjustice inc., au montant total de 390 184,91 \$	
No dossier(s) interne(s) : 19071 AMH No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-02-28 Date CM souhaitée : 2024-03-12		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Ville de Laval a débuté sa transformation numérique en collaboration avec son Service de l'innovation et des technologies en 2011, et a conçu un logiciel innovateur de gestion numérique, logiciel de transformation numérique de la Cour municipale, axé notamment sur l'automatisation de nombreuses opérations judiciaires et l'archivage des dossiers pénaux.</p> <p>La Ville de Laval exerce dorénavant une juridiction criminelle ainsi qu'une juridiction civile en plus de la juridiction pénale.</p> <p>À ce jour, il n'existe aucune solution numérique sur le marché permettant la gestion complète des procédures criminelles au Québec.</p> <p>La Ville de Laval désire ainsi que son logiciel soit plus amplement développé au cours des prochaines années, afin de conceptualiser et d'ajouter une série d'innovations créées qui permettront une réingénierie de certains processus de la Cour municipale.</p> <p>La Ville de Laval désire ainsi s'adjoindre d'un partenaire dans le domaine informatique judiciaire afin de continuer son projet déjà entamé et ainsi collaborer dans le développement d'une preuve de concept d'un nouveau logiciel de gestion de la Cour municipale innovateur et unique au Québec avec BVC-Groupe Cyberjustice inc.</p> <p>Les parties partageront leurs expertises, ressources et connaissances qui intégreront des fonctionnalités déjà développées par la Ville elle-même et certaines fonctionnalités déjà développées par BVC-Groupe Cyberjustice inc.</p> <p>L'ensemble des éléments ou oeuvres de propriété intellectuelle réalisés par les parties en lien avec l'exécution de l'entente sera la propriété conjointe de la Ville de Laval et du BVC-Groupe Cyberjustice inc.</p> <p>Les vérifications nécessaires ont été faites pour que la Ville puisse accorder un contrat de gré à gré au BVC-Groupe Cyberjustice inc. puisque l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel qui vise la production d'un concept original.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 356 291 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Solution d'affaires pour la nouvelle cour municipale de Laval » pour lequel un montant de 4 738 000 \$ est prévu au PTI dont 533 000 \$ en 2024. Dépense financée à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Les parties s'engagent à réaliser le projet dans une période de 22 semaines et s'engagent à développer un calendrier plus détaillé. La durée de l'entente de partenariat se terminera le 8 août 2024 à moins d'entente écrite entre les parties pour la prolonger.		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2024-883
CADRE NORMATIF Article 573.3 par. 6 d) de la Loi sur les cités et villes, LRLQ chapitre C-19.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil municipal d'approuver l'entente de partenariat pour le développement d'une preuve de concept d'un logiciel de gestion de cour municipale à intervenir entre la Ville de Laval et BVC - Groupe Cyberjustice Inc. pour un prix total de 390 184.91 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. d'autoriser des crédits au montant de 356 291 \$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement de l'entente de partenariat pour le développement d'une preuve de concept d'un logiciel de gestion de cour municipale à intervenir entre la Ville de Laval et BVC - Groupe Cyberjustice Inc. et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1789644 Coût estimé affectant l'année en cours : 356 290,83 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Seule la première recommandation requiert l'approbation du CM Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1276 714 1357"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) _____ Trésorier </div> <div data-bbox="909 1276 1429 1357"> 2024-03-04 _____ AN - MS - JR </div> </div>		